

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 09 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 31 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 02 avril 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme WOZNIAK Séverine, Mme BOUTE Marie-Annick et Mme JEHANNIN Claudine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr JAGOREL Vincent donnant pouvoir à Mr PRESSARD Hervé et Mr DUMAS Noël donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal.

Etait absent : Mr BOUTE Jean-Louis.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	12	02	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie DOLO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.04.09 – 01 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX, Maire)

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

L'article L 2121-21 du CGCT stipule que le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il est proposé de désigner Madame Anne-Marie DOLO comme secrétaire de séance et Mme Isabelle AUQUET, DGS, secrétaire auxiliaire.

Il est suggéré de procéder à la désignation à main levée. Avis favorable de l'assemblée à l'unanimité (14 voix pour)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 12

POUVOIRS: 02

VOTANTS : 14

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

SUFFRAGES EXPRIMES : 14

MAJORITE ABSOLUE : 08

POUR : 14

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide de procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire auxiliaire par un vote à main levée,
- désigne Madame Anne-Marie DOLO en qualité de secrétaire de séance
- désigne Madame Isabelle AUQUET, DGS, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX

A blue circular stamp of the Municipality of Morbihan is visible, partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MORBIHAN' at the top and '56 (Morbihan)' at the bottom.

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 09 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 31 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 02 avril 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme WOZNIAC Séverine, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis et Mme JEHANNIN Claudine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr JAGOREL Vincent donnant pouvoir à Mr PRESSARD Hervé et Mr DUMAS Noël donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	13	02	15

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie DOLO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.04.09 – 02 – TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX RUE SAINT VRAN

- Présentation de la convention de financement et de réalisation des travaux (Morbihan Energies)
- Présentation de la convention et du devis d'Orange
- Autorisations de signature
- Délibérations à prendre

(Rapporteur : Monsieur Bernard PERNEL, Deuxième Adjoint au Maire)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard PERNEL, Deuxième Adjoint au Maire qui présente le dossier.

Monsieur le Maire expose que suite à la délibération du Conseil Municipal du 31 juillet 2020 par laquelle il a été décidé de procéder à l'enfouissement des réseaux dans la rue Saint Vran, il a reçu du Syndicat Morbihan Energies la convention de financement et de réalisation pour :

- les travaux d'enfouissement électriques
- les travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public (6 points lumineux)
- les travaux d'enfouissement des infrastructures télécom

Il présente la convention qui fait apparaître au vu de l'estimation prévisionnelle globale, les contributions de Morbihan Energies et celles de la Commune comme suit :

		Montant	TVA charge demandeur (1)
Montant prévisionnel du chantier (HT)	A	53 300 euros	5 060 euros
Montant subventionnable du chantier (HT)	B = 53 300 euros		
Contribution de Morbihan Energies	C = 70 % de B	37 310 euros	
Contribution de la Commune	A - C = TOTAL	15 990 euros	5 060 euros 21 050 euros

(1) Considérant que le demandeur devient propriétaire des installations d'éclairage public et télécommunications, dès la réception du procès-verbal de réception des ouvrages, il fera son affaire de la récupération éventuelle de la TVA sur les travaux correspondants (Montant arrondi sur la base des devis joints et des actualisations à prévoir) :

	Montant travaux HT	Contribution HT	TVA
Eclairage public	17 700 euros	5 310 euros	3 540 euros
Télécom	7 600 euros	2 280 euros	1 520 euros
	TOTAL	7 590 euros	5 060 euros

Il présente ensuite pour information au Conseil Municipal le devis d'Orange pour l'enfouissement de l'artère Orange comprenant des travaux de génie civil et de câblage pour un montant de 362 euros 57 HT à la charge de la Commune. Une décision du Maire sera prise en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal.

Une convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité est proposée par Orange et soumise au Conseil Municipal.

Le Maire propose de voter à main levée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13

ABSTENTION : 1

SUFFRAGES EXPRIMES : 14

POUR : 14

POUVOIRS : 02

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

MAJORITE ABSOLUE : 08

CONTRE : 0

VOTANTS : 15

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- valide la proposition de convention de financement et de réalisations des travaux d'enfouissement des réseaux dans la rue Saint Vran présentées par le Syndicat Morbihan Energies
- valide la proposition de convention locale d'Orange pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité
- autorise le Maire à les signer. Des crédits budgétaires supplémentaires seront prévus au budget primitif 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 09 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 31 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 02 avril 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme WOZNIAK Séverine, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis et Mme JEHANNIN Claudine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr JAGOREL Vincent donnant pouvoir à Mr PRESSARD Hervé et Mr DUMAS Noël donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	13	02	15

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie DOLO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.04.09 – 03 – IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES AU PARKING DE L'ENSEMBLE POLYVALENT

- Rappel de la délibération du Conseil Municipal du 22 février 2019
- Présentation des nouvelles conditions de financement
- Autorisation de signature de la note d'opportunité
- Délibération à prendre

(Rapporteurs : Monsieur Bernard PERNEL, Deuxième Adjoint au Maire et Monsieur ROQUEFORT Olivier, Troisième Adjoint au Maire)

Monsieur le Maire donne la parole à Messieurs Bernard PERNEL et Olivier ROQUEFORT, Deuxième et Troisième Adjoints au Maire qui présentent le dossier.

Ils rappellent la délibération du Conseil Municipal du 22 février 2019 par laquelle la précédente Municipalité a décidé la mise en place d'une borne de recharge électrique.

Cette borne pourrait servir pour le futur marché local (à l'état de projet actuellement et qui va être présenté à la présente séance) ainsi qu'aux véhicules électriques au parking de l'ensemble polyvalent.

Une note d'opportunité pour l'implantation de ladite borne a été établie par Morbihan Energies qui permet de lancer l'avant projet sommaire, ceci n'est en aucun cas un engagement de travaux. Le bilan financier prévisionnel s'établit comme suit :

Frais d'exploitation annuel	1 600 euros/an
Nombre de recharges nécessaire pour l'équilibre économique	1 020 charges/an
Participation de la Commune aux frais d'exploitation	1 000 euros/an pendant 3 ans avec une clause de revoyure tous les 3 ans permettant de réévaluer les frais d'exploitations pour les 3 années suivantes.

Monsieur le Maire souhaite avoir des précisions auprès de Morbihan Energies sur la formule de révision des prix relative à la clause de revoyure.

Il précise que :

- pour la fourniture et la pose de la borne : l'Etat accompagne le projet à hauteur d'environ 60 % et Morbihan Energies participe à hauteur de 20 % du coût total d'installation. Il reste donc 20 % à la charge de la Commune.
- pour le forfait d'exploitation : la Commune participe aux frais d'exploitation via un forfait de 1000 euros par an avec une clause de revoyure à 3 ans.

Il présentera à nouveau le dossier en Conseil Municipal lorsqu'il aura tous les éléments d'informations et savoir si la Commune poursuit son projet.

Le Maire propose de voter à main levée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13

ABSTENTION : 0

SUFFRAGES EXPRIMES : 15

POUR : 15

POUVOIRS : 02

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

MAJORITE ABSOLUE : 08

CONTRE : 0

VOTANTS : 15

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- valide la signature de la note d'opportunité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MORBIHAN' at the bottom and 'Mairie de Morbihan' around the perimeter. The signature is stylized and overlaps the stamp.



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 09 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 31 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 02 avril 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme WOZNIAK Séverine, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis et Mme JEHANNIN Claudine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr JAGOREL Vincent donnant pouvoir à Mr PRESSARD Hervé et Mr DUMAS Noël donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	13	02	15

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie DOLO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.04.09 – 04 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2021

- Présentation des demandes de subventions
- Vote des subventions
- Délibération à prendre

(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX, Maire)

Monsieur le Maire fait savoir que les demandes de subventions reçues ont été examinées par la Commission Finances le 24 février 2021.

Une demande de subvention est parvenue hors délai à savoir celle de l'Association Studio le Rocher sur laquelle il conviendra de statuer.

Le Maire propose de voter à main levée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13	POUVOIRS : 02	VOTANTS : 15
ABSTENTION : 0	NE PREND PAS PART AU VOTE : 0	
SUFFRAGES EXPRIMES : 15	MAJORITE ABSOLUE : 08	
POUR : 15	CONTRE : 0	

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- valide les montants de subventions au titre de l'année 2021 aux Associations listées ci-après.
- les crédits seront prévus au budget primitif 2021.

CATEGORIES D'ASSOCIATIONS	ASSOCIATIONS	MONTANTS ATTRIBUES POUR 2021
<u>Associations de MOHON</u>	Entente Mohon/St Malo des 3 Fontaines (Football)	1300
	Anciens Combattants UNACITA et ACPG	100
	Club de l'Amitié (club du 3ème Age)	300
	Société de chasse de Mohon	1000
	Majorettes de Mohon	1000
	Lire à Mohon (Association qui gère la bibliothèque municipale)	1000
	Club cyclo	200
	Moto club de St Marc	1250
	Poker Club	500
	Mohon Gym	300
	Clan des Loisirs qu'on Kiffe (CLK Jeux)	300
	Breizh propulsion (sport automobile)	90 base de 30 euros/licencié
	Studio le Rocher	1000
	<u>TOTAL</u>	8 340 euros

<u>Associations extérieures à caractère sportif</u>	La Ronde du Porhoët de Guilliers (Cyclisme)	100
	Entente des Korrigans du Porhoët (EKP) Football	300
	Rugby club du Pays de Mauron	40
	<u>TOTAL</u>	440 euros
<u>Associations extérieures à caractère social</u>	La banque alimentaire du Morbihan à VANNES	300
	La banque alimentaire du Morbihan à VANNES adhésion/cotisation	80
	Secours catholique à VANNES	50
	Secours populaire français	50
	Les restaurants du cœur à VANNES	50
	APF – Association des Paralysés de France	100
	Amicale du Personnel de PLOERMEL COMMUNAUTE et de ses Communes membres	615
	<u>TOTAL</u>	1 245 euros
<u>Divers</u>	Union départementale des Sapeurs Pompiers du Morbihan à VANNES	50 base minimale de 0 euro 03/habitant
	Solidarité paysans de Bretagne à LOCQUELTAS	200
	Bâtiment CFA du Morbihan à VANNES	50 base de 50 euros/apprenti
	Echange et partage deuil	100
	Fonds de solidarité au Logement (FSL)	100 base de 0 euro 10/habitant
	<u>TOTAL</u>	500 euros
	TOTAL GENERAL	11 025 euros

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 09 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 31 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 02 avril 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme WOZNIAK Séverine, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis et Mme JEHANNIN Claudine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr JAGOREL Vincent donnant pouvoir à Mr PRESSARD Hervé et Mr DUMAS Noël donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	13	02	15

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie DOLO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.04.09 – 05 – ECOLE PRIVEE DE MOHON – PROJET ECOLE NUMERIQUE

- Présentation du projet
- Délibération à prendre

(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX, Maire)

Le Maire fait part au Conseil Municipal que deux dossiers de demandes de subventions pour le projet école numérique ont été déposés. L'un par Ploërmel Communauté, l'autre par la mairie.

Considérant qu'il ne peut y avoir deux dossiers pour une même Commune, il a été convenu avec l'Ecole de retirer la demande déposée par la mairie.

Par conséquent, un dossier sera déposé en 2022 pour l'achat de tablettes numériques.

Au titre de l'année 2021, PLOERMEL COMMUNAUTE a déposé une demande pour l'achat de 12 ordinateurs portables pour l'école de Mohon. Au titre de l'année 2022, la demande concerne l'achat d'un nouveau tableau numérique (VPI).

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Fait les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 09 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 31 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 02 avril 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme WOZNIAK Séverine, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis et Mme JEHANNIN Claudine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr JAGOREL Vincent donnant pouvoir à Mr PRESSARD Hervé et Mr DUMAS Noël donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	13	02	15

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie DOLO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.04.09 – 06 – LOTISSEMENT COMMUNAL « HAMEAU DE SEVIGNE »

- Présentation du budget primitif – année 2021
- Proposition de vote d'une subvention exceptionnelle par la Commune pour équilibrer ce budget annexe
- Vote du budget primitif
- Délibérations à prendre

(Rapporteurs : Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et Madame CLERO Anne-Marie, Première Adjointe au Maire)

Le Maire donne la parole à Mme CLERO Anne-Marie, Première Adjointe au Maire qui présente les propositions de budget primitif pour l'année 2021 pour le lotissement communal « Hameau de Sévigné ».

Un plan du Lotissement avec l'évolution des ventes de lots a été remis à chaque Conseiller Municipal.

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 54 761 euros 93 afin d'équilibrer ce budget.

Le Maire propose de voter à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède au vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13

POUVOIRS : 02

VOTANTS : 15

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

SUFFRAGES EXPRIMES : 15

MAJORITE ABSOLUE : 08

POUR : 15

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le vote de la subvention exceptionnelle proposée.
- adopte le budget primitif 2021 du Lotissement Communal « Hameau de Sévigné » qui s'équilibre comme suit en section de fonctionnement et d'investissement :

ENTITE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Lotissement communal « Hameau de Sévigné »	322 252 euros 33	534 975 euros 80

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 09 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 31 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 02 avril 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme WOZNIAK Séverine, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis et Mme JEHANNIN Claudine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr JAGOREL Vincent donnant pouvoir à Mr PRESSARD Hervé et Mr DUMAS Noël donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	13	02	15

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie DOLO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.04.09 – 07 – AFFECTATION DU RESULTAT – ANNEE 2020 – COMMUNE

- Présentation de la proposition d'affectation du résultat année 2020
- Délibération à prendre

(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX, Maire)

Le Maire présente la proposition d'affectation du résultat de l'année 2020 de la Commune comme présenté ci-dessous.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de l'exercice 2020,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Le Maire propose de voter à main levée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13

POUVOIRS : 02

VOTANTS : 15

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

SUFFRAGES EXPRIMES : 15

MAJORITE ABSOLUE : 08

POUR : 15

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 comme suit :

<u>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31 DECEMBRE 2020</u>	589 372 euros 77
Affectation à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/ 1068)	1 795 euros 62
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	587 577 euros 15

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 09 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 31 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 02 avril 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme WOZNIAK Séverine, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis et Mme JEHANNIN Claudine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr JAGOREL Vincent donnant pouvoir à Mr PRESSARD Hervé et Mr DUMAS Noël donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	13	02	15

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie DOLO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.04.09 – 08 – INDEMNITES DES ELUS

- Présentation de l'état annuel des indemnités des Elus – année 2020 (pour information)
(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX, Maire)

Le Maire fait savoir que le nouvel article L 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux Communes mentionne que doivent être présentées les indemnités de toute nature au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu'Elu local en leur sein et au sein de tout syndicat (indemnités de fonctions et remboursement de frais d'hébergement, de déplacement, de garde etc...). Ce document doit être communiqué aux Conseillers Municipaux avant l'examen du budget de la Commune soit avant le 15 avril.

Il présente l'état annuel des indemnités brutes perçues en 2020 par le Maire, les Adjointes au Maire et les Conseillers Municipaux délégués.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Fait les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE MORBIHAN' at the top and '(Morbihan)' at the bottom, with a central emblem.

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 09 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 31 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 02 avril 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme WOZNIAK Séverine, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis et Mme JEHANNIN Claudine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr JAGOREL Vincent donnant pouvoir à Mr PRESSARD Hervé et Mr DUMAS Noël donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	13	2	15

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie DOLO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.04.09 – 09 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNALES – ANNEE 2021

- Présentation des bases prévisionnelles d'imposition année 2021
- Information sur le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties au profit de la Commune pour compenser la disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation
- Fixation des taux d'imposition communaux pour la taxe foncière sur le bâti et non bâti – année 2021
- Délibération à prendre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la Loi N° 80-10 du 10 janvier 1980, le e Conseil Municipal doit fixer chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la Commune. Il rappelle qu'en 2019, les taux étaient fixés comme suit :

RESSOURCES FISCALES	TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX
Taxe d'habitation	10,90 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	16,82 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41,52 %

Et qu'en raison de la COVID 19, une réunion du Conseil Municipal n'avait pas pu être organisée et à défaut de délibération avant le 3 juillet 2020, les taux d'imposition communaux 2019 étaient reconduits pour 2020.

La Loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale en tant que recette des Collectivités locales de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce à compter de 2021.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires avec un taux figé au niveau de celui voté au titre de l'année 2019. La Commune retrouvera la possibilité de moduler ce taux à partir de 2023.

La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les Communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Chaque Commune se voit donc transférer en 2021, le taux départemental de taxe foncière bâtie (15,26 % pour le Morbihan) qui vient s'additionner au taux communal de taxe foncière bâtie 2020, sans pour autant faire varier le taux global d'imposition à la taxe foncière bâtie supporté par les contribuables.

En 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur les taux de taxes foncières bâties et non bâties.

Le Maire propose au vu de l'état 1259 sur lequel figurent les bases prévisionnelles d'imposition pour l'année 2021, propose de fixer les taux de fiscalité 2021 comme suit :

TAXES MENAGES	2020	Evolution 2021
Taxe d'habitation : gel du taux sans modulation possible	10,90 %	10,90 %
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	16,82 %	16,82 %
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties	15,26 %	
Nouveau taux communal de foncier bâti 2021 issu du transfert du taux départemental		32,08 %
Taxe foncière communale sur les propriétés non bâties	41,52 %	41,52 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et un vote à main levée (15 voix pour) qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13
ABSTENTION : 0
SUFFRAGES EXPRIMES : 15
POUR : 15

POUVOIR : 02
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0
MAJORITE ABSOLUE : 08
CONTRE : 0

VOTANTS : 15

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, fixe les taux d'imposition communaux au titre 2021 comme suit :

TAXES MENAGES	2021
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	32,08 %
Taxe foncière communale sur les propriétés non bâties	41,52 %

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX





DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 09 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 31 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 02 avril 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme WOZNIAK Séverine, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis et Mme JEHANNIN Claudine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr JAGOREL Vincent donnant pouvoir à Mr PRESSARD Hervé et Mr DUMAS Noël donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	13	02	15

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie DOLO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.04.09 – 10 – COMMUNE

- Présentation du budget primitif année 2021
- Vote du budget
- Délibération à prendre

(Rapporteur : Madame CLERO Anne-Marie, Première Adjointe au Maire)

Monsieur le Maire donne la parole à Mme CLERO Anne-Marie, Première Adjointe au Maire qui présente au Conseil Municipal les propositions de budget primitif pour l'année 2021 pour la Commune.

Il propose d'apporter quelques modifications aux propositions à savoir :

Fonctionnement	Articles	Crédits budgétaires
<u>Dépenses</u>	6541 – Créances admises en non valeur	Proposé = 700 euros Modification du proposé = 400 euros
	6542 – Créances éteintes	Proposé = 0 euro Modification du proposé = 620 euros
	022 – Dépenses imprévues	Proposé 40 000 euros Modification du proposé = 60 000 euros
	023 – Virement à la section d'investissement	Proposé = 416 447 euros Modification du proposé = 487 114 euros (soit + 70 667 euros)
TOTAL		+ 90 987 euros
<u>Recettes</u>	7411 – Dotation forfaitaire	Proposé = 119 000 euros Modification du proposé = 119 846 euros
	74121 – Dotation de solidarité rurale	Proposé = 92 000 euros Modification du proposé = 181 652 euros du fait de l'éligibilité en 2021 à la Dotation de Solidarité Rurale Cible et de l'augmentation des dotations
	74127 – Dotation nationale de péréquation	Proposé = 16 500 euros Modification du proposé = 16 989 euros
TOTAL		+ 90 987 euros

Investissement	Opérations – articles	Crédits budgétaires
<u>Dépenses</u>	Opération 100 – Voirie Article 2315 – Installations techniques	Proposé = 79 810 euros Modification du proposé = 84 810 euros
	Opération 101- Bâtiments communaux Article 2313 – Constructions	Proposé = 0 Modification du proposé = 65 667 euros
TOTAL		+ 70 667 euros
<u>Recettes</u>	Opération OPFI – Opérations financières Article 021 – Virement de la section de fonctionnement	Proposé = 416 447 euros Modification du proposé = 487 114 euros (soit + 70 667 euros)
TOTAL		+ 70 667 euros

S'agissant de l'opération d'investissement « Boulangerie », le Maire précise que les crédits budgétaires d'un montant de 150 000 euros ne suffiront pas pour l'avenir en raison des travaux à réaliser sur le bâtiment existant.

S'agissant de l'opération d'investissement « Voirie », le Maire précise que les crédits budgétaires d'un montant de 4 500 euros TTC (dont 4 428 euros TTC objet d'un devis avec l'entreprise Rouxel pour la construction d'un muret dans la rue du Four) ont été abondés pour prévoir la fourniture d'un grillage. Le Plan Local d'Urbanisme impose dans cette zone, la construction d'un muret avec plaque de béton et pose d'un grillage (construction à l'identique avant l'enlèvement de la clôture existante décidée par la précédente Municipalité).

Le Maire propose un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13	POUVOIRS : 02	VOTANTS : 15
ABSTENTIONS : 02	NE PREND PAS PART AU VOTE : 0	
SUFFRAGES EXPRIMES : 13	MAJORITE ABSOLUE : 07	
POUR : 13	CONTRE : 0	

Le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable aux propositions du Maire
- vote le budget primitif 2021 de la Commune qui s'équilibre comme suit en section de fonctionnement et d'investissement :

ENTITE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Commune	1 476 226 euros	974 157 euros 04

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX



Envoyé en préfecture le 29/04/2021

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le

ID : 056-215601345-20210409-989-BF

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 09 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 31 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 02 avril 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme WOZNIAC Séverine, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis et Mme JEHANNIN Claudine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr JAGOREL Vincent donnant pouvoir à Mr PRESSARD Hervé et Mr DUMAS Noël donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	13	02	15

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie DOLO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.04.09 – 11 – ECOLE PUBLIQUE DE GUILLIERS – DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT – ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

- Présentation de la demande de participation
- Délibération à prendre

(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX, Maire)

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier du 15 mars 2021 reçu de la Commune de GUILLIERS qui sollicite une participation financière de 569 euros 20 par élève élémentaire et de 1 524 euros 08 par élève de maternelle au titre de la participation aux charges de fonctionnement de l'école publique pour l'année scolaire 2020-2021.

Cinq élèves fréquentent l'école dont 1 maternelle et 4 élémentaires. Le montant global de la dépense s'élève à 3 800 euros 86.

Le Maire rappelle que c'est une dépense obligatoire.

Le Maire propose un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13

POUVOIRS : 02

VOTANTS : 15

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

SUFFRAGES EXPRIMES : 15

MAJORITE ABSOLUE : 08

POUR : 15

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal,

- donne un avis favorable à cette demande et autorise le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 09 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 31 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 02 avril 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme WOZNIAK Séverine, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis et Mme JEHANNIN Claudine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr JAGOREL Vincent donnant pouvoir à Mr PRESSARD Hervé et Mr DUMAS Noël donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	13	02	15

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie DOLO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.04.09 – 12 –DIAGNOSTIC ARBORICOLE – PARKING DE LA MAIRIE

- Présentation du résultat du diagnostic
- Délibération à prendre

(Rapporteur : Monsieur ROQUEFORT Olivier, Troisième Adjoint au Maire)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ROQUEFORT Olivier, Troisième Adjoint au Maire qui présente le dossier.

Une copie du rapport établi par un Expert de l'Office National des Forêts a été remis à chaque membre du Conseil Municipal.

10 arbres doivent faire l'objet soit d'interventions sécuritaires (8 arbres doivent faire l'objet d'une taille d'entretien en enlevant le bois mort), soit d'une intervention de gestion (1 arbre à délierrer) soit d'un abattage sécuritaire ou test de traction (1 hêtre).

Il demande au Conseil Municipal s'il faut continuer à analyser la situation du hêtre pour lequel l'ONF préconise un abattage sécuritaire ou un test de traction ou bien s'il faut l'abattre.

Il précise que l'estimation prévisionnelle pour enlever le bois mort s'élève à environ 5 000 euros (fourchette haute de l'estimation) et que le coût de l'étude s'élève à 900 euros HT et que le recours à un expert est réglementaire compte-tenu que les arbres sont situés sur l'espace public.

Le Maire propose un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13

ABSTENTIONS : 02

SUFFRAGES EXPRIMES : 13

POUR : 13

POUVOIRS : 02

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

MAJORITE ABSOLUE : 07

CONTRE : 0

VOTANTS : 15

Le Conseil Municipal,

- décide de faire abattre deux arbres (le hêtre N° 1 et le chêne N°6 qui a de petites blessures au niveau du tronc et a un amas de chenilles mortes inséré dans une blessure).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'MORBIHAN' at the top and '(Morbihan)' at the bottom, with a central emblem.

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 09 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 31 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 02 avril 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme WOZNIAK Séverine, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis et Mme JEHANNIN Claudine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr JAGOREL Vincent donnant pouvoir à Mr PRESSARD Hervé et Mr DUMAS Noël donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	13	02	15

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie DOLO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.04.09 – 13 –PROJET D'INSTALLATION D'UN MARCHÉ LOCAL

- Présentation de la réglementation
- Avis spontané du Conseil Municipal sur ce projet

(Rapporteur : Monsieur ROQUEFORT Olivier, Troisième Adjoint au Maire)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ROQUEFORT Olivier, Troisième Adjoint au Maire qui présente le dossier.

Un plan d'implantation du projet de marché local est remis à chaque membre du Conseil Municipal.

Mr ROQUEFORT dresse les avantages de l'implantation d'un marché local au parking de l'ensemble polyvalent ayant pour but de dynamiser le Centre Bourg.

La future borne de recharge électrique serait équipée d'une prise pour 6 marchands ambulants.

Il serait nécessaire de prévoir la nomination de deux Référents en charge de l'organisation hebdomadaire du marché local pour gérer les départs et les arrivées.

Le Conseil Municipal devra définir s'il réserve le marché local pour exclusivement des vendeurs en alimentaire ou pas afin de ne pas concurrencer les Commerçants Mohonnais etc...

Il est proposé de prévoir un point de dépôt type CLIK AND COLLECT suite à la commande de paniers alimentaires.

Il est engagé une discussion :

- sur le projet de PLOERMEL COMMUNAUTE pour faire livrer des colis alimentaires chez les Commerçants locaux
- la fixation du jour du marché local et ses horaires

Le Maire sollicite l'avis spontané du Conseil Municipal sur ce projet qui nécessite :

- la rédaction d'un règlement
- la consultation des services extérieurs dont la Chambre de Commerce et d'Industrie
- une délibération du Conseil Municipal pour la création du marché local
- la nomination de Responsables pour la mise en place du marché et le nettoyage
- la fixation du prix de l'emplacement

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la poursuite de l'étude de ce projet.

Fait les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 09 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 31 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 02 avril 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme WOZNIAK Séverine, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis et Mme JEHANNIN Claudine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr JAGOREL Vincent donnant pouvoir à Mr PRESSARD Hervé et Mr DUMAS Noël donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	13	02	15

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie DOLO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.04.09 – 14 – OPERATION « ARGENT DE POCHE »

- Présentation de la réglementation sur ce projet
- Définition des missions et fixation de l'indemnité des missions
- Délibération à prendre

(Rapporteur : Monsieur ROQUEFORT Olivier, Troisième Adjoint au Maire)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ROQUEFORT Olivier, Troisième Adjoint au Maire qui présente le dossier.

Il expose le dispositif « argent de poche » :

- s'adresse à des jeunes de 16 ans à la veille des 18 ans.
- est organisé pendant les vacances scolaires
- vise l'amélioration du cadre de vie et donne aux jeunes l'occasion de participer activement, positivement et collectivement à la vie de leur Commune
- peut faire l'objet d'une gratification financière
- répond à des objectifs tels que :
 - permettre une première découverte du monde professionnel
 - revaloriser l'image des jeunes dans les chantiers auprès des habitants
 - encourager les comportements basés sur le civisme et la citoyenneté
 - s'insérer dans la vie locale
 - découvrir les métiers, les structures municipales

Une enveloppe financière de 3 000 euros a été prévue au budget primitif 2021 pour la réalisation de cette opération.

Il expose ensuite les modalités (types de chantiers, encadrement pédagogique, encadrement technique) et les conditions de mise en œuvre de ce dispositif (durée de réalisation, gratification du jeune).

Monsieur Olivier ROQUEFORT dresse les missions possibles telles que :

- désherbage du cimetière et des parterres communaux
- plantations, arrosages
- ramassage des déchets sauvages
- faire l'inventaire et le nettoyage des tables et des chaises dans les salles communales
- ramasser les branches au Pâtis de Saint Marc
- entretenir les tables de pique nique
- entretien du mobilier urbain
- inventaire, rangement et nettoyage de l'atelier municipal etc..

La rémunération est plafonnée à 5 euros de l'heure soit 15 euros par demie-journée (chantier d'une durée de 3 heures/jour)

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de la mise en place de l'opération « argent de poche ».

Le Maire propose un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13

ABSTENTIONS : 0

SUFFRAGES EXPRIMES : 15

POUR : 15

POUVOIRS : 02

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

MAJORITE ABSOLUE : 08

CONTRE : 0

VOTANTS : 15

Le Conseil Municipal,

- valide le principe de la mise en place de l'opération « argent de poche ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX

A blue circular stamp of the Morbihan Municipality is visible, partially obscured by a black ink signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MORBIHAN' at the top and '(Morbihan)' at the bottom, with a central emblem.

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 09 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 31 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 02 avril 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme WOZNIAC Séverine, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis et Mme JEHANNIN Claudine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr JAGOREL Vincent donnant pouvoir à Mr PRESSARD Hervé et Mr DUMAS Noël donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	13	02	15

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie DOLO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.04.09 – 15 – OPERATION « PROJETS CITOYENS »

- Présentation du dossier
- Délibération à prendre

(Rapporteur : Monsieur ROQUEFORT Olivier, Troisième Adjoint au Maire)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ROQUEFORT Olivier, Troisième Adjoint au Maire qui présente le dossier.

Il rappelle qu'une enveloppe de 2000 euros a été prévue au budget primitif 2021 pour la réalisation de cette opération qui vise à solliciter l'avis et la participation des citoyens pour la réalisation de petits projets en vue de partager ses expériences et promouvoir ses réalisations et démarches pour contribuer à l'essor d'une dynamique de la Commune.

Il ajoute qu'un Comité Technique composé d'Elus et du Personnel Communal pourrait être mis en place pour étudier l'éligibilité des projets présentés sous forme de dossiers proposés par les citoyens.

L'Association BRUDED qui est un réseau de Communes et d'EPCI bretons engagés dans le partage d'expériences concrètes entre Collectivités dans tous les champs du développement durable propose à la Commune de rejoindre son réseau en adhérant moyennant une cotisation annuelle de 0 euro 30 par habitant et la nomination d'un Représentant titulaire et d'un suppléant.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération « projets citoyens ».

Le Maire propose un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13

ABSTENTIONS : 0

SUFFRAGES EXPRIMES : 15

POUR : 15

POUVOIRS : 02

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

MAJORITE ABSOLUE : 08

CONTRE : 0

VOTANTS : 15

Le Conseil Municipal,

- valide la mise en place de l'opération « projets citoyens » en autonomie, sans adhérer à BRUDED.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 09 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 31 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 02 avril 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme WOZNIAK Séverine, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis et Mme JEHANNIN Claudine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr JAGOREL Vincent donnant pouvoir à Mr PRESSARD Hervé et Mr DUMAS Noël donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	13	02	15

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie DOLO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.04.09 – 16 – AGENCE NATIONALE DE COHESION DES TERRITOIRES (ANCT)

- Présentation de l'ANCT
- Proposition de solliciter ce service
- Délibération à prendre

(Rapporteur : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire)

Le Maire fait savoir que la Loi N° 2019-753 du 22 juillet 2019 a créé une Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) qui prévoit que l'Agence puisse intervenir en appui aux Communes qui en font la demande, pour bénéficier de l'appui de l'ANCT pour mener à bien un projet.

L' Association des Maires Ruraux de France invite les Communes à signifier le besoin celles engagées dans des projets pour lesquels elle rencontre des difficultés, faute d'ingénierie.

Une documentation sur ce guichet unique au service des territoires a été remise à chaque Conseiller Municipal.

Par décision du 10 mars 2021, le Conseil d'Administration de l'ANCT a décidé d'accorder gratuitement à l'ensemble des Communes rurales, l'accès aux services d'accompagnement sur mesure de l'ANCT pour des projets communaux.

Cette nouvelle ingénierie est à solliciter auprès du Préfet de Département pour aider dans les projets dits complexes et pour lesquels la Commune et l'EPCI ne disposent de solutions pour aider à démarrer ou mener à bien un projet communal.

Un nouveau dispositif porté par l'ANCT à destination des territoires ruraux a vu le jour également, celui du volontaire territorial en administration (VTA) qui vise à renforcer l'ingénierie dans les territoires ruraux et permet à de jeunes diplômés âgés de 18 à 30 ans, d'un niveau BAC + 2 minimum, d'effectuer une mission au service du développement des territoires ruraux. Le contrat du VTA est de 12 à 18 mois et est accompagné par l'Etat sur le recrutement d'un VTA par le versement d'une aide forfaitaire de 15 000 euros par VTA.

Le Maire propose un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13

ABSTENTIONS : 05

SUFFRAGES EXPRIMES : 10

POUR : 0

POUVOIRS : 02

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

MAJORITE ABSOLUE : 06

CONTRE : 10

VOTANTS : 15

Le Conseil Municipal,

- émet un avis défavorable pour le recours auprès des services de l'ANCT et préfère être orienté vers d'autres appuis techniques pour l'aider dans la mise en œuvre de ses projets.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 09 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 31 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 02 avril 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme WOZNIAK Séverine, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis et Mme JEHANNIN Claudine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr JAGOREL Vincent donnant pouvoir à Mr PRESSARD Hervé et Mr DUMAS Noël donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	13	02	15

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie DOLO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.04.09 – 17 – GESTION DE L'EAU ET DES RISQUES D'INONDATION – CONSULTATION DU PUBLIC

- Présentation du dossier
- Délibération à prendre

(Rapporteur : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire)

Le Maire fait savoir qu'une consultation du public sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation a lieu du 1er mars 2021 au 1er septembre 2021 à l'initiative de la Préfecture Centre-Val de Loire.

L'avis du public est sollicité sur :

- le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne 2022-2027 et son programme de mesures
- le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne 2022-2027.

L'information a été diffusée à la mairie et sur le site mohon.fr

Le Maire propose un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13

ABSTENTIONS : 01

SUFFRAGES EXPRIMES : 14

POUR : 14

POUVOIRS : 02

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

MAJORITE ABSOLUE : 06

CONTRE : 0

VOTANTS : 15

Le Conseil Municipal,

- émet un avis favorable à la diffusion de l'information opérée par le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 09 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 31 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 02 avril 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme WOZNIAK Séverine, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis et Mme JEHANNIN Claudine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr JAGOREL Vincent donnant pouvoir à Mr PRESSARD Hervé et Mr DUMAS Noël donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	13	02	15

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie DOLO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.04.09 – 18 – CONVENTION POUR MISSION ACFI (AGENT CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION)

- Proposition de renouvellement de la convention avec le CDG 56 pour mission d'inspection dans le domaine de la santé et la sécurité au travail
- Délibération à prendre

(Rapporteur : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire)

Le Maire fait savoir que la convention pour une mission d'inspection de l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) passée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan a expiré le 31 décembre 2020.

Il présente la nouvelle convention établie pour 3 ans (2021-2022 et 2023) proposée par le CDG 56.

L'article 5 du Décret N° 85-603 du 10 juin 1985 dispose que les Collectivités ont l'obligation de désigner un ou plusieurs Agents chargés des fonctions d'inspection pour leur établissement afin de mettre en place au sein de l'établissement, une inspection dans le domaine de la santé et la sécurité pour veiller au contrôle des conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité.

L'ACFI :

- contrôle les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité et propose à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels,
- en cas d'urgence, il propose à l'autorité territoriale les mesures immédiates qu'il juge nécessaires. Suite au constat de danger grave et imminent, il apporte son expertise à l'autorité territoriale et aux membres du CHSCT en cas de divergence dans la résolution de la situation,
- peut participer aux réunions du CHSCT sans voix délibérative, mais avec voix consultative quand la situation de la Collectivité auprès de laquelle il est placé est évoquée,
- peut être associé aux visites des services et aux enquêtes effectuées par les membres du CHSCT.

Le CDG 56 propose ses services de mission d'inspection à raison de 89 euros/l'heure. Ces frais incluant les frais de déplacement, de repas et les frais de secrétariat).

Le Maire propose un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13

ABSTENTIONS : 0

SUFFRAGES EXPRIMES : 15

POUR : 15

POUVOIRS : 02

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

MAJORITE ABSOLUE : 08

CONTRE : 0

VOTANTS : 15

Le Conseil Municipal,

- autorise le Maire à signer cette convention pour une durée de 3 ans.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX

